



Rapport conjoint de la réunion technique Sur le projet d'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)

entre la Tunisie et l'Union européenne

Bruxelles, 6-10 février 2017

La réunion technique sur l'ALECA entre les experts des deux parties s'est tenue à Bruxelles du 6 au 10 février 2017.

L'objectif principal de cette réunion a été d'approfondir les échanges techniques entre les experts en vue d'une meilleure compréhension des textes proposés par la partie européenne en prévision des prochains rounds de négociation.

Tout en rappelant le dispositif tunisien de gouvernance de ces négociations ainsi que l'approche participative consacrée dans leur conduite, la partie tunisienne a mis l'accent sur l'utilité de tenir compte de l'avancement des travaux techniques et des études ainsi que des réformes en cours dans ce processus des négociations.

L'UE a présenté un aperçu sur les programmes en cours et les possibilités de coopération et de soutien pour la période 2017-2020 en accompagnement au processus des négociations et à la mise en -œuvre de l'ALECA. A cet effet, elle a invité la Tunisie à spécifier ses priorités.

Transparence: Les parties ont eu un échange sur plusieurs articles de ce chapitre afin de clarifier la formulation de certains points. Elles se sont mises d'accord de poursuivre les discussions lors du prochain round.

Instrument de défense commerciale: Les deux parties ont parcouru le texte et ont apporté des clarifications et explications détaillées. A priori, les ambiguïtés techniques du chapitre ont été levées.

Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS): Les deux parties ont réaffirmé l'importance de ce chapitre SPS et ont procédé à des échanges d'information, se basant sur des expériences concrètes concernant la réglementation, les procédures et les modèles de contrôle en vue de faciliter le commerce bilatéral. Les deux parties ont échangé des

clarifications sur le texte SPS, en particulier sur les sujets de contrôle à l'importation, les inspections, la transparence, etc. La partie tunisienne a souligné le besoin d'assistance technique conséquente pour le secteur ainsi que pour le lancement des études qui lui permettrait d'identifier les priorités.

Propriété intellectuelle/Indications Géographiques (IG): Les deux parties ont échangé sur les sujets de la protection des données communiquées en vue d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament ou d'un produit phytopharmaceutique. Un travail d'explication et de compréhension s'avère nécessaire lors des prochaines réunions. L'échange d'information a porté également sur les mesures aux frontières notamment en ce qui concerne le régime des marchandises en transit en vue de lutter contre la contrefaçon. La Commission a répondu aux questions sur les IG agricoles qui avaient été soulevées lors de la précédente réunion en Tunisie. Les deux parties ont notamment échangé sur la protection des IG pour les produits agricoles transformés à des fins non alimentaires. L'UE a expliqué que ces IG ne sont pas en principe protégées par la législation européenne. La partie tunisienne sollicitera une assistance technique en matière d'IG qui viendra compléter les autres programmes de coopération en cours. En fin, des échanges ont eu lieu au sujet du droit d'auteur, notamment en ce qui concerne l'épuisement des droits des services en ligne, et certains éclaircissements ont été apportés par l'UE à cet égard.

Marchés publics: Les deux parties ont continué à parcourir le texte et ont apporté des clarifications et des explications à certaines dispositions du chapitre concerné.

AGRI/PATS/Pêche: Les parties ont eu une discussion technique sur le contenu du texte « paramètres de négociations » pour la libéralisation du commerce Agri/PATs/pêche et sur le cadre d'échange pour les statistiques. Les concertations techniques sur ces questions se poursuivront ultérieurement.

Petites et moyennes entreprises (PME): L'UE a présenté le texte sur les PME apportant des clarifications sur les questions soulevées par la partie tunisienne.

Tout en soulignant l'importance des PME dans le tissu économique de la Tunisie, la partie tunisienne a insisté sur le renforcement des mécanismes d'accompagnement pour les PME, notamment en matière de leur compétitivité, et sur la nécessité de prendre en compte, dans les autres chapitres de l'accord, les besoins spécifiques des PME tunisiennes. L'UE a fait part des programmes bilatéraux et régionaux d'assistance technique et financière dédiés aux PME.

Services et investissement: Le texte relatif au Commerce des services, investissement et commerce électronique présenté par la partie européenne a été examiné dans son ensemble. Les parties ont poursuivi la lecture commune du texte, ce qui a permis une meilleure compréhension de la proposition européenne.

Etant donné l'importance qu'accorde la partie tunisienne à la suppression des obstacles à l'accès des fournisseurs des services tunisiens au marché européen, des discussions ont porté également sur les aspects liés au mode 4, notamment à la mobilité des fournisseurs des services et à la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications.

Concernant la protection des investissements et le règlement des différends en matière d'investissement, la partie européenne a présenté pour la première fois sa proposition et a expliqué dans ce cadre le fondement et la portée des principales dispositions de cette proposition. Des réunions techniques pourraient être envisagées.

Procédures douanières et facilitation des échanges: La Tunisie et l'UE ont procédé à une lecture commune de l'ensemble du projet de chapitre sur les procédures douanières et la facilitation des échanges. A la demande de la Tunisie, l'UE a clarifié la portée de certains termes, en particulier la partie relative à la législation et les procédures. En outre, l'UE a présenté les projets de textes sur le traitement des erreurs administratives et les mesures spécifiques concernant la gestion du traitement préférentiel. Le champ d'application de ces dispositions a été également précisé.

Obstacles techniques au commerce : Les deux parties ont parcouru la proposition et ont échangé des clarifications sur l'ensemble des points nécessitant un approfondissement. Des réunions techniques pourraient être envisagées à cet effet.

Concurrence et autres dispositions économiques: Les deux parties ont continué la lecture des propositions de textes. L'échange a porté notamment sur les sources et les références d'interprétation dans le domaine de la concurrence. Des formations et des échanges techniques pourraient être envisagés.

Energie et Matières premières: Les deux parties ont eu un premier échange d'informations sur ce secteur dans le contexte ALECA. La Tunisie a présenté sa stratégie nationale d'énergie 2016-2020 ainsi que le cadre réglementaire existant et en cours de préparation. L'UE a présenté son approche dans les accords commerciaux sur l'énergie et les matières premières suite à la communication de la Commission européenne sur « Commerce pour tous ». Des discussions techniques additionnelles dans ces domaines s'avèrent opportunes.

Commerce et Développement durable: Les parties ont approfondi la lecture du chapitre. Les discussions se sont focalisées sur la clarification de certains concepts, notamment la législation du travail, les hauts niveaux de protection, les objectifs du développement durable, la gestion durable des ressources, la reconnaissance mutuelle des écolabels, l'adaptation du marché de travail, la transparence et les acteurs non-étatiques, etc.

Par ailleurs, la partie tunisienne a souligné son adhésion à l'Agenda 2030 et son adoption des 17ODD. Elle a d'autre part évoqué les questions relatives à la mobilité des investisseurs et des professionnels et au transfert technologique dans les domaines du développement durable.
